

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

17 mars 2007

SOMMAIRE

Abax Trust	18965	Linane S.à r.l.	18971
Agence Européenne de Communication Publique S.A.	18997	LNR EURO CMBS S.à.r.l.	18962
AGU S.à r.l.	18985	Lubelair S.A.	18985
Aprovia Group Holding	18964	Luxebur S.A.	18991
Aprovia Group Holding	18965	Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l.	18993
Bel-Air Immobilier S.A.	18991	Maldovan S.A.	18989
Cadillac Luxembourg S.à r.l.	18986	Mexile Investissement S.à r.l.	18987
CBAM LLC, Luxembourg Branch	18969	MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l.	18964
Compagnie Agricole de l'Est S.A.	18963	New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l.	18983
Corum International S.A.	18983	Nordic Fashion S.à.r.l.	18966
Dima S.A.	18996	Nordic Venture Partners S.à r.l.	18986
E.L. Transports, s.à r.l.	18996	PATRIZIA Luxembourg S.à r.l.	18999
Emotion Event Management S.A.	18984	PKF Abax Trust	18965
Engelhard Luxembourg S.à r.l.	19007	PKF Weber & Bontemps	18963
Entrada II S.à r.l.	18962	Prada Lux	18999
European NPL S.A.	18985	Prestige Euro-Trading S.A.	18992
European Real Estate Management S.A.	18997	Prestige Immobilier	18965
Fiduciaire Weber & Bontemps	18963	Raaijmakers Consulting S.à r.l.	18997
Financière des Ardennes S.A.	18962	Red Arrow II S.à r.l.	18973
GGG S.A.	18964	SIFC Retail Mall Development S.à r.l.	18966
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	18992	SIFC Tower Two Development S.à r.l.	18969
International Commercial Management S.A.	18992	Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	18995
Intex S.A.	18985	SRRE S.A.	18993
Intex S.A.	18995	Storpy S.A.	18993
Intex S.A.	18996	Texeurope SA	18995
Ipsilux Immobilière	18968	Torus S.A.	18972
Kenson S.A.	18992	TS Kemble S.à r.l.	18984
K-F Lux S.à r.l.	18973	Verinus S.à r.l.	18971
Kingswood S.à r.l.	18969	Vertex Partners Holding S.A.	18996
KoSa Foreign Investments S.à r.l.	18986	Vertex Partners Holding S.A.	18999
Lanett Investment Group S.A.	19003	Vertex Partners Holding S.A.	18997

LNR EURO CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Le bilan au 30 novembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

A. Botfield.

Référence de publication: 2007000920/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00257. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Entrada II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour ENTRADA II S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007000990/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07730. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Financière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.414.

Rapport du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 juin 2006

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société GRAHAM TURNER S.A., en date du 30 juin 2006, les résolutions suivantes ont été prises par les membres de l'assemblée.

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Gilles Sauthon, né le 17 septembre 1953 à Paris et demeurant 86, boulevard de la Pétrusse L-2023 Luxembourg,

A partir de ce jour, le 30 juin 2006, de ses fonctions d'Administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Claude Karp, née le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette et demeurant 115, rue du Kiem L-8030 Strassen

A partir de ce jour, le 30 juin 2006, au poste d'Administrateur et pour une durée indéterminée.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007018242/6839/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001294/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00636. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

PKF Weber & Bontemps, Société à responsabilité limitée,

(anc. Fiduciaire Weber & Bontemps).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.537.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ABAX REVISION, anciennement ABAX SOPARFI, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

2.- La société anonyme ABAX HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, toutes deux ici représentées par Madame Silke Dahlem, employée privée, demeurant tous professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 4 décembre 2006,

laquelle après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 762 du 14 septembre 2001,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 20 mai 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 80.537.

Les comparantes agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par elles:

Unique résolution

Les associés décident de changer le nom de la société en PKF ABAX TRUST et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PKF WEBER & BONTEMPS.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 530,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Dahlem, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 89, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018941/206/43.

(070012310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

GGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.428.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007013861/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04713. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

MSREF V Lorenzo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.900,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.722.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007017394/242/13.

(070010117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.080.

Les comptes consolidés au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017397/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05205. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Prestige Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 78.196.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 avril 2002 à Luxembourg, qu'à la suite de la démission de Monsieur Salvatore Giallombardo avec effet au 30 avril 2002, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer comme nouveau gérant:

- Monsieur Mauro Giallombardo, demeurant à 2, place de France, L-1538, Luxembourg.

Monsieur Mauro Giallombardo devient Directeur-gérant de la société.

Fait à Luxembourg le 30 avril 2002.

M. Giallombardo.

Référence de publication: 2007017610/7268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07428. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.080.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017400/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05210. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

PKF Abax Trust, Société à responsabilité limitée,

(anc. Abax Trust).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ABAX REVISION, anciennement ABAX SOPARFI, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

2.- La société anonyme ABAX HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, toutes deux ici représentées par Madame Silke Dahlem, employée privée, demeurant tous professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 4 décembre 2006,

laquelle après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ABAX TRUST avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 6 février 1999,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire instrumentant, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 20 mai 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 80.524.

Les comparantes agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par elles:

Unique résolution

Les associés décident de changer le nom de la société en PKF ABAX TRUST et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PKF ABAX TRUST.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 530,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Dahlem, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 89, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007018942/206/43.

(070012302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Nordic Fashion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.966.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017402/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05263. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

SIFC Retail Mall Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.944.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8020 Bertrange, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under the number B 110.942, here represented by Corinne Muller, private employee, with professional address in L-Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 20th, 2006.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company SIFC RETAIL MALL DEVELOPMENT, S.à r.l., with registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under the number B 110.944 has been incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx, before residing in Mersch, dated September 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119, dated January 18th, 2006.

That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully subscribed and paid-up.

That SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Company declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company SIFC RETAIL MALL DEVELOPMENT, S.à r.l. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office of the sole shareholder, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

That Marc Torbick is authorized in the name and on behalf of the sole Partner to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à 10B, Z.I. Bourmicht, L-8020 Bertrange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.942, ici représentée par Corinne Muller, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SIFC RETAIL MALL DEVELOPMENT, S.à r.l., ayant son social à L-2519 Luxembourg, 6, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 110.944, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 janvier 2005.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Société déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SIFC RETAIL MALL DEVELOPMENT, S.à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social de l'associé unique où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que Marc Torbick est autorisée au nom et pour le compte de l'associée unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007. REM 2007 39. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018652/5770/93.

(070011783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Ipsilux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.911.

Extrait de l'assemblée générale du 13 décembre 2006

Les actionnaires décident de renouveler les mandats d'administrateur de M. Edouard Lux, de M. Eric Lux, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de M. Eric Lux, et de commissaire de ABAX AUDIT.

Les actionnaires décident également du remplacement de la fiduciaire WEBER ET BONTEMPS par M. Romain Bon-temps avec effet immédiat.

Extrait du conseil d'administration tenu 13 décembre 2006

Le Conseil d'Administration, délibérant valablement, a pris connaissance de l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue ce jour et accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Eric Lux.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Dans l'exercice de son mandat d'administrateur délégué M. Eric Lux pourra engager la société par son unique signature.

Suite à ces modifications les organes de gestion se composent donc comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Edouard Lux, administrateur de sociétés, né à Greisch le 15 juin 1938 et demeurant 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg

- M. Eric Lux, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 19 décembre 1967 et demeurant professionnellement 23 ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, administrateur délégué

- M. Romain Bontemps, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Commissaire:

- ABAX AUDIT S.à r.l, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg R.C.S Luxembourg B 27.761

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007017602/592/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.026.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2006 que les démissions de Monsieur Joost Tulkens et de Monsieur Bart Zech en tant que Gérants sont acceptées.

Monsieur Oliver Markl, ayant comme adresse professionnelle Michelin House, 81 Fulham Road, SW3 6RD, London, et Monsieur Peter Laino ayant comme adresse professionnelle Güstrasse 23, 8700 Küsnacht, sont élus nouveaux Gérants.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour *BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Agent domiciliataire

R.-P. Pels

Référence de publication: 2007017606/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

CBAM LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.348.

—
Extrait des résolutions écrites date du 18 décembre 2006 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Madame Fatima Boudabza, née le 21 mai 1980 à Venders, en Belgique, demeurant au 13, rue Saint Laurent, boîte E à Arlon, Belgique à la fonction de gérant administratif avec effet au 18 décembre 2006;

- De nommer Madame Claire McLoughlin, née le 7 novembre 1982 à Limerick, en Irlande, demeurant au 5, rue de la Tour Jacob, Clausen, Luxembourg L-1831 à la fonction de gérant administratif avec effet au 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017603/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

SIFC Tower Two Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.938.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8020 Bertrange, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under the number B 110.942, here represented by Mrs Corinne Muller, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20th of December, 2006.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company SIFC TOWER TWO DEVELOPMENT, S.à r.l., with registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under the number B 110.938 has been incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx, before residing in Mersch, dated September 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119, dated January 18th, 2006.

That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully subscribed and paid-up.

That SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued parts of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Company declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company SIFC TOWER TWO DEVELOPMENT, S.à r.l. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office of the sole shareholder, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

That Marc Torbick is authorized in the name and on behalf of the sole Partner to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., avec siège social à 10B, Z.I. Bourmicht, L-8020 Bertrange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.942, ici représentée par Mme Corinne Muller, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SIFC TOWER TWO DEVELOPMENT, S.à r.l., ayant son social à L-2519 Luxembourg, 6, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 110.937, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 janvier 2005.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l. prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Société déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SIFC TOWER TWO DEVELOPMENT, S.à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social de l'associé unique où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que Marc Torbick est autorisée au nom et pour le compte de l'associée unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007. REM 2007 41. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018654/5770/93.

(070011786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a démissionné en tant que gérant A et a été nommé nouveau gérant B avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007017604/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a démissionné en tant que gérant A et a été nommé nouveau gérant B avec effet au 6 novembre 2006.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007017605/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Torus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.165.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WICKETS FINANCE LTD, having its registered office at Yamraj Building, 3rd floor, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, represented by M^e Nicki Kayser, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 December 2006.

The said person represented as described above has requested the undersigned notary to state:

- that the company TORUS S.A. (formerly TORUS 2000 S.A.), having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg B 78.165), (the «Company») has been incorporated pursuant to a notarial deed of 11 October 2000 under the laws of Luxembourg;

- that the Company's articles of incorporation have for the last time been amended pursuant to a notarial deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of 23 February 2001, published in the Memorial Recueil C number 203 of 16 March 2001;

- that the capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all of which are currently held by WICKETS FINANCE LTD.

After these statements, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of the Company, stated and, insofar as necessary resolved, that the Company is dissolved and liquidated with immediate effect and that:

- as a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being WICKETS FINANCE LTD, prenamed, shall be vested with all assets and liabilities of the Company;

- WICKETS FINANCE LTD, prenamed shall be liable for all liabilities, if any, and all other commitments of the Company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the Company shall thus be completed and the Company shall be definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge shall be granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the proper performance of their respective duties;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office of the Company, in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

WICKETS FINANCE LTD, avec siège social à Yamraj Building, 3^{ème} étage, Roadtown, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par M^e Nicki Kayser, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2006.

Lequel comparant, tel que décrit ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société TORUS S.A. (anciennement TORUS 2000 S.A.), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg B 78.165), (la «Société») a été constituée suivant acte notarié du 11 octobre 2000 sous le droit du Grand Duché du Luxembourg;

- que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean - Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg) du 23 février 2001, publié au Memorial Recueil C numéro 203 du 16 mars 2001;

- que le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes détenues par WICKETS FINANCE LTD.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique de la Société, déclare et pour autant que de besoin décide que la Société est dissoute et liquidée avec effet immédiat et que:

- en conséquence de cette dissolution et liquidation l'actionnaire unique, WICKETS FINANCE LTD, préqualifiée, sera investi de tout l'actif et de tout le passif de la Société;
- WICKETS FINANCE LTD, préqualifiée, demeurera responsable de toutes les dettes, s'il en existe, et de tous engagements de la Société, de même que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la Société sera ainsi achevée et la Société sera définitivement dissoute et liquidée;
- décharge pleine et entière sera donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour le bon exercice de leurs fonctions respectives;
- les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Kayser, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 73. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018684/5770/80.

(070011587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

K-F Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 65.354.

—
EXTRAIT

En date du 6 octobre 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l. en tant que gérant est acceptée avec effet au 29 septembre 2006.
- Monsieur Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 29 septembre 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007017607/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Red Arrow II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.579.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

STICHTING RED ARROW II, a foundation (STICHTING) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33093266 and having its statutory office in the Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam;

represented by Mr. Patrick Geortay, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on 9 January 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of RED ARROW II, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties.

It may in particular:

- acquire financial leases entered into with Russian Railways, title to the railway rolling stock leased to Russian Railways as part of the acquisition of the above financial leases and receivables derived from these financial leases; act as lessor under such acquired financial leases;
- assume risks derived from leases entered into with Russian Railways;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law;
- borrow in the form of loans in order to finance the acquisition and assumption of assets;
- issue debt securities in order to finance the acquisition and assumption of assets;
- make deposits at banks or with other depositaries.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the above purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax, by telegram or by electronic mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitment taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 May of each year at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (USD)	Number of shares	Amount paid-in (USD)
STICHTING RED ARROW II	20,000.-	500	20,000.-
Total:	20,000.-	500	20,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 31 December 2007.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2007:

- Mr. Rolf Caspers, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Mr. Vincent de Rycke, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Mr. Tom Verheyden, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Second Resolution

The registered office shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The number of independent auditors is set at 1.

The following has been elected as independent auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-67 895.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING RED ARROW II, une fondation (STICHTING) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33093266 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam;

représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Amsterdam le 9 janvier 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination RED ARROW II, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers.

La société peut en particulier:

- acquérir des contrats de louage financiers conclus avec les Chemins de Fer Russes, la propriété des actifs circulant de chemins de fer loués aux Chemins de Fer Russes et afférant auxdits contrats, ainsi que des créances résultant de ces contrats de louage financiers; agir en qualité de lessor en vertu desdits contrats;
- prendre en charge les risques liés aux contrats de louage conclus avec les Chemins de Fer Russes;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- emprunter sous forme de contrat de prêt aux fins de financer l'acquisition d'actifs;
- émettre des obligations aux fins de financer l'acquisition d'actifs.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières, directement ou indirectement liées à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars US (USD 40,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation actuelle, cette modification sera constatée par acte authentique par le conseil de gérance ou par toute personne dûment autorisée et mandatée pour cet objet.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous,

un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 mai de chaque année à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
STICHTING RED ARROW II	20.000,-	500	20.000,-
Total:	20.000,-	500	20.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Rolf Caspers, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Monsieur Vincent de Rycke, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Monsieur Tom Verheyden, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un.

L'entité mentionnée ci-dessous a été désignée comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire des associés qui doit être tenue en 2008:

DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67 895.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2007, vol. 909, fol. 81, case 2. — Reçu 154,82 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007018768/239/524.

(070011516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Corum International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.795.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 9 janvier 2007 que la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach, a été relevée de ses fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet au 8 janvier 2007.

La société KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg a été élue au poste de Commissaire aux comptes, avec effet au 8 janvier 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007017608/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45265 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007017762/211/11.

(070010998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45483 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007017772/211/11.

(070010996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Emotion Event Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.120.

L'an deux mille six, le premier décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMOTION EVENT MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 362 du 3 avril 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92.120.

L'assemblée est présidée par Madame Carole Platz, responsable en communication, demeurant à Schoenfels, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Yasmine Endres, employée privée, demeurant à Grevels.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Platz, B. Bartolovic, Y. Endres, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, vol. 156S, fol. 44, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007018943/227/44.

(070012788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 95.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45286 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007017777/211/11.

(070010991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 janvier 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007017785/219/13.

(070010987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Lubelair S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour LUBELAIR S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007017800/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05970. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007018005/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06517. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Cadillac Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.832.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour CADILLAC LUXEMBOURG S.à r.l.

H. Graaf

Gérant

Référence de publication: 2007017802/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05974. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.450,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2006.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007017814/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05999. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Nordic Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.619.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 novembre 2006

L'associé unique de la société accepte la démission de M. Torben Schøn de son poste d'administrateur de la Société avec effet à partir du 21 novembre 2006.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007017845/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.593.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MONEGATE HOLDING S.A., dont le siège est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 décembre 2006.

2. INTERGEM HOLDING S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 décembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MEXILE INVESTISSEMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme dit-est, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

	Parts sociales
1. MONEGATE HOLDING S.A., préqualifiée, cinquante	50
2. INTERGEM HOLDING S.A., préqualifiée, cinquante	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

La société est valablement engagée par la signature unique d'un des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 14, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007018731/220/116.

(070011584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

— STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société WESHOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, ici représentée par Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- La société GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, ici représentée par Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MALDOVAN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WESHOLDING, S.à r.l., quatre-vingt-dix-neuf actions:	309
2.- GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l., une action:	<u>1</u>
Total: cent actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon, Belgique, le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

2.- Monsieur Karel Heeren, administrateur de sociétés, né à Genk, Belgique, le 14 février 1973, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

3.- Monsieur Steve Van Den Broek, administrateur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Weyders, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 14, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007017976/211/120.

(070011076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Bel-Air Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.229.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017997/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06647. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Luxebur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007017998/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04166. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018001/1678/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07310. - Reçu 86 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Kenson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.662.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017999/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06645. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Prestige Euro-Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007018000/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04431. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

International Commercial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.140.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018002/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06643. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.465.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018003/1678/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07314. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Storpy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 102.780.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018004/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06641. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 111.928.

In the year two thousand and six, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Raymonde Jallon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

as proxyholder on behalf of EMEA HOSPITALITY INVESTMENT HOLDING COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being the sole member of LUXEMBOURG KIRCHBERG INVESTMENT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 357 of February 17, 2006.

The proxy given, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it to the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

- 1.- Appointment of an additional manager.
- 2.- Amendment of Article 9 of the articles of incorporation so as to read as follows.

« **Art. 9.** The Company is managed by two managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

The managers shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of the managers. The signature of one manager is insufficient to bind the Company.»

The sole member having approved the above took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to appoint as additional manager for an unlimited period of time, Mr. Alexander Van Zeeland residing at 119, rue de Neudorf, L-2221 Neudorf (Luxembourg)

Second resolution

The sole member resolved to amend Article 9 of the articles of incorporation so as to read as follows.

« **Art. 9.** The Company is managed by two managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

The managers shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of the managers. The signature of one manager is insufficient to bind the Company.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Raymonde Jallon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en tant que mandataire pour le compte de EMEA HOSPITALITY INVESTMENT HOLDING COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, étant l'associé unique de LUXEMBOURG KIRCHBERG INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 17 février 2006

La procuration donnée, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire d'acter ce que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1.- Nomination d'un gérant supplémentaire.

2.- Modification de l'Article 9 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est gérée par deux gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants. Pour engager la Société, la signature d'un seul gérant est insuffisante.»

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée: Monsieur Alexander Van Zeeland, demeurant à L-2221 Luxembourg, 119, rue de Neudorf.

Seconde résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 9 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est gérée par deux gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants. Pour engager la Société la signature d'un seul gérant est insuffisante.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2006, vol. 440, fol. 27, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007018706/242/104.

(070011602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Texeurope SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.453.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018010/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02847. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007018006/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06518. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 2, Chemin de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018007/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06636. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007018008/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06524. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

E.L. Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4435 Soleuvre, 14B, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.537.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre le 20 décembre 2006.

M. Sand / R. Santioni

Gérante technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2007018021/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01085. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.132.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018009/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06624. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Vertex Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.467,22.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 34.078.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007018011/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02673. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Agence Européenne de Communication Publique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 91.607.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018013/1675/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06912. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070011242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Vertex Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.467,22.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 34.078.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007018012/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02671. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Raaijmakers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 9, rue des Hêtres.

R.C.S. Luxembourg B 43.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

J. Raaijmakers.

Référence de publication: 2007018014/2629/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05269. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070011248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.973.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MEGARIS REAL ESTATE S.r.l., with registered office in Piazza del Martiri 30, Napoli, Italy, here represented by LUX-EMBOURG CORPORATION COMPANY, itself duly represented by two attorney in fact, by virtue of a proxy given in Napoli, Italy on December 12th, 2006.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. («the Company»), with its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, has been incorporated according to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange dated March 15th, 1999, which deed has been published in the Luxembourg official gazette «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 418, dated June 7th, 1999.

The Company is registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 68.973.

2. That the issued share capital of the Company is set at eight hundred fifty-six thousand euro (856,000.- EUR), represented by eight hundred and fifty-six (856) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

3. MEGARIS REAL ESTATE S.r.l., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, MEGARIS REAL ESTATE S.r.l. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That MEGARIS REAL ESTATE S.r.l. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

MEGARIS REAL ESTATE S.r.l., avec siege social à Piazza del Martiri 30, Napoli, Italie, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY, elle-même représentée par deux de ses administrateurs, en vertu d'un procuration délivré à Napoli, Italie le 12 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. («la Société»), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange le 5 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 7 juin 1999.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.973.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de huit cent cinquante-six mille euros (856.000,- EUR) représenté par huit cent cinquante-six (856) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que MEGARIS REAL ESTATE S.r.l., prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Caneva, A. Raphaël, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 63. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018659/5770/90.

(070011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Vertex Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.467,22.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 34.078.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007018015/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02669. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Prada Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018016/1298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07087. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.906.

Im Jahr zweitausend und sechs, am einundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA PROJEKT 170, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 21603, hier vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Dezember 2006 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilsinhaber von PATRIZIA LUXEMBURG, S.à r.l., ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, (die «Gesellschaft») gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. November 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in achthundert (800) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entscheidung des alleinigen Anteilsinhabers über eine Sachkapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von vierundfünfzig Millionen einhunderttausend Euro (54.100.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) auf vierundfünfzig Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (54.120.000,- EUR) durch die Ausgabe von zwei Millionen einhundertvierundsechzigtausend (2.164.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

2. Zeichnung dieser Anteile durch den alleinigen Anteilsinhaber im Wege einer Sacheinlage bestehend aus:

(i) dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22251, der mit 12.025.000,- EUR bewertet wird,

(ii) dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22255, der mit 30.025.000,- EUR bewertet wird,

(iii) dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22250, der mit 9.025.000,- EUR bewertet wird,

(iv) dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22268, der mit 3.025.000,-EUR bewertet wird,

die jeweils alle ausgegebenen Geschäftsanteile der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH und der PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH darstellen und in ihrem Wert in Höhe von insgesamt 54.100.000,- EUR gemäss jeweiliger Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entsprechen.

3. Abänderung von Artikel 7 der Satzung.

Der oben benannte alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt eine Kapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von vierundfünfzig Millionen einhunderttausend Euro (54.100.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) auf vierundfünfzig Millionen einhundertzwanzigtausend Euro (54.120.000,- EUR) durch die Ausgabe von zwei Millionen einhundertvierundsechzigtausend (2.164.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Zeichnung

Hiernach erklärt der alleinige Anteilsinhaber, hier vertreten durch Rechtsanwalt Andreas Heinzmann, vorgeannt, alle zwei Millionen einhundertvierundsechzigtausend (2.164.000) neuen Anteile zu zeichnen gegen Zahlung von insgesamt vierundfünfzig Millionen Ein hunderttausende Euro (54.100.000,- EUR) durch die Erbringung einer Sacheinlage bestehend aus:

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Augsburg unter Blattnummer 22251, der mit zwölf Millionen fünfund-zwanzigtausend Euro (12.025.000,-EUR) bewertet wird,

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22255, der mit dreissig Millionen fünfundzwanzig-tausend Euro (30.025.000,- EUR) bewertet wird,

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22250, der mit neun Millionen fünfundzwanzig-tausend Euro (9.025.000,- EUR) bewertet wird,

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22251, der mit drei Millionen fünfundzwanzig-tausend Euro (3.025.000,- EUR) bewertet wird,

die jeweils alle ausgegebenen Geschäftsanteile der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH und der PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH darstellen und in ihrem Wert in Höhe von insgesamt vierundfünfzig Millionen einhunderttausend Euro (54.100.000,- EUR) gemäss jeweiliger Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entsprechen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 7 der Satzung aufgrund der Kapitalerhöhung wie folgt abzuändern:

« **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundfünfzig Millionen einhundert-zwanzigtausend Euro (54.120.000,- EUR) und ist eingeteilt in zwei Millionen einhundertvierundsechzigtausend achthundert (2.164.800) Anteile von je fünfund-zwanzig Euro (25,- EUR).»

Bewertung und Kosten

Für Registrierungszwecke wird die obige Sachkapitalerhöhung mit 54.100.000,- EUR angesetzt.

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde tragen muß, belaufen sich auf ungefähr 7.000,- EUR.

Die Sachkapitalerhöhung bestehend aus allen Anteilen von Gesellschaften mit beschränkter Haftung mit Sitz Deutschland, einem Mitgliedsstaat der Europäischen Union, bezieht sich auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 über die Kapitalverkehrssteuer, das für diesen Fall eine Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer vorsieht.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei in deutscher Sprache verfasst und auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Es folgt die englische Übersetzung:

In the year two thousand and six, on the twenty first day of December.

Before Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA PROJEKT 170, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 21603, here represented by Andreas Heinzmann, attorney - at - law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 21, 2006 given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary dated November 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision of the sole shareholder to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-four million one hundred thousand euro (EUR 54,100,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to fifty-four million one hundred twenty thousand euro (EUR 54,120,000.-) by the creation and the issue of two million one hundred and sixty-four thousand (2,164,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription by the sole shareholder of such shares by a contribution in kind consisting in:

i. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at EUR 12,025,000.-,

ii. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22255, such share being valued at EUR 30,025,000.-,

iii. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22250, such share being valued at EUR 9,025,000.-,

iv. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at EUR 3,025,000.-,

such shares representing the entire share capital of each of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH and PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH and having an aggregate value of EUR 54,100,000.- pursuant to the relevant balance sheets all dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

3. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company

by an amount of fifty-four million one hundred thousand euro (EUR 54,100,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to fifty-four million one hundred twenty thousand euro (EUR 54,120,000.-) by the creation and the issue of two million one hundred and sixty-four thousand (2,164,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription

Thereupon the sole shareholder, represented by Andreas Heinz-Mann, prenamed, has declared to subscribe for all the two million one hundred and sixty-four thousand (2,164,000) new shares and to pay them at a total price of fifty-four million one hundred thousand euro (EUR 54,100,000.-) by a contribution in kind consisting in:

i. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at twelve million twenty-five thousand euro (EUR 12,025,000.-),

ii. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22255, such share being valued at thirty million twenty-five thousand euro (EUR 30,025,000.-),

iii. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22250, such share being valued at nine million twenty-five thousand euro (EUR 9,025,000.-),

iv. The sole share of PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at three million twenty-five thousand euro (EUR 3,025,000.-),

such shares representing the entire share capital of each of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, PATRIZIA PROJEKT 240, GmbH and PATRIZIA PROJEKT 250, GmbH and having an aggregate value of fifty-four million one hundred thousand euro (EUR 54,100,000.-) pursuant to the relevant balance sheets all dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 7 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at fifty-four million one hundred twenty thousand euro (EUR 54,120,000.-) divided into two million one hundred and sixty-four thousand eight hundred (2,164,800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Evaluation and expenses

For the purpose of registration the present increase of capital is valued at EUR 54,100,000.-.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.-.

The contribution in kind consisting of all the shares of a company having its registered office and its effective centre of management and control in Germany, a Member State of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German and followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 21, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für Gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007018695/212/190.

(070011613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Lanett Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.603.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit des Iles Vierges Britanniques LANETT INVESTMENT GROUP LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Mill Mall, P.O. Box 986 (Iles Vierges Britanniques), constituée à Tortola le 3 janvier 1997, I.B.C. numéro 212900, ayant un capital souscrit et libéré de dix mille dollars US (10.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) actions de un dollar US (1,- USD) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Jander, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social, avec effet au 28 novembre 2006, de Tortola à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, Europe) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en LANETT INVESTMENT GROUP S.A.

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Conversion du capital social de USD en EUR.

5) Division du capital social en 80 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

6) Augmentation du capital social de 32.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 8.000,- EUR à 40.000,- EUR, par la création et l'émission de 320 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

7) Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

8) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

9) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

10) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

11) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de Tortola, Road Town, Mill Mall, P.O. Box 986 (Iles Vierges Britanniques), à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg), et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 27 novembre 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport d'un montant de USD 10.000,- représentée par la susdite valeur de la société est au moins égale au montant du capital de USD 10.000,- de la société anonyme LANETT INVESTMENT GROUP S.A.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LANETT INVESTMENT GROUP S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de dix mille dollars US (10.000,- USD) en huit mille euros (8.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de huit mille euros (8.000,- EUR) en quatre-vingts (80) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder au remplacement des anciennes actions contre les nouvelles actions.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de huit mille euros (8.000,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent vingt (320) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Septième résolution

Les trois cent vingt (320) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique JURICON NOMINEES LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Mill Mall, P.O. Box 986 (Iles Vierges Britanniques), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme LANETT INVESTMENT GROUP S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 27 novembre 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, préqualifié, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 32.000,- représentée par les susdites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 32.000,- ou à la valeur nominale des 320 actions nouvelles de EUR 100,- chacune de la société LANETT INVESTMENT GROUP S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LANETT INVESTMENT GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société:

- La société de droit des Iles Vierges Britanniques JURICON MANAGEMENT INC., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Mill Mall, P.O. Box 986 (Iles Vierges Britanniques), I.B.C. numéro 486047;

- Monsieur Christian Reichart, directeur, né à Bregenz (Autriche), le 13 avril 1955, demeurant à FL-9492 Eschen, In der Halde 42 (Liechtenstein);

- Monsieur Hans-Joachim Mechnig, directeur, né à Friedrichshafen (Allemagne), le 21 juin 1958, demeurant à FL-9494 Schaan, Tröxlegass 46 (Liechtenstein).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Dixième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes de la société:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, C. Jander, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2006, vol. 540, fol. 7, case 2. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007018944/202.

(070012086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Engelhard Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.372.

—
AUFLÖSUNG

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BASF CATALYSTS HOLDING ASIA B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Groningensingel 1, NL-6835 EA Amhem

here represented by Mr. Marc Liesch, expert-comptable, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

by virtue of a proxy issued on December 21, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company ENGELHARD LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.372, hereafter called «the Company», a société à responsabilité limitée, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellickx, notary residing in Mersch, dated August 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 984 of September 24, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended several times, the last time by a deed of notary Henri Hellinckx, dated April 1, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 427 of April 22, 2004.

- The corporate capital was set at four hundred fifteen thousand six hundred US dollar (USD 415,600.-), divided into four thousand one hundred fifty-six (4.156) shares with a par value of 100.- US dollar (USD 100.-) per share, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date.

The sole shareholder hereby grants full power to the manager Mr Marcel Stephany to operate the bank account with ING Luxembourg in the frame of the present liquidation process.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Thereafter, the proxyholder of the appearing party produced to the notary the share register which was immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company ENGELHARD LUXEMBOURG, S.à r.l. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BASF CATALYSTS HOLDING ASIA B.V., eine Gesellschaft gegründet unter den Gesetzen der Niederlande, mit Geschäftssitz in Groningensingel 1, NL-6835 EA Arnhem

hier vertreten durch Herrn Marc Liesch, expert-comptable, mit Berufsanschrift in 74, rue de Merl, L-2146 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 21. Dezember 2006.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt um mit der gleichen einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft ENGELHARD LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Luxemburg B 95.372, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, eine société à responsabilité limitée, aufgenommen durch Urkunde von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Mersch, vom 14. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 984 vom 24. September 2003.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, das letzte Mal durch eine Urkunde von Notar Henri Hellinckx, vom 1. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 427 vom 22. April 2004.

- Das Gesellschaftskapital war festgesetzt auf vierhundertfünfhunderttausend und sechshundert US dollar (USD 415.600,-), eingeteilt in viertausendeinhundertsechsfünfzig (4.156) Aktien mit einem Nennwert von hundert US dollar (USD 100,-) je Aktie, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft.

- Andurch erklärt die Komparentin als einzige Aktionärin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die einzige Aktionärin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die einzige Aktionärin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die einzige Aktionärin erteilt dem Geschäftsführer Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tage.

- Die einzige Aktionärin erteilt hiermit dem Geschäftsführer Herrn Marcel Stephany Vollmacht das Bankkonto bei der ING Luxemburg im Zusammenhang mit diesem Auflösungsverfahren zu tätigen.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 74, rue de Merl, L-2146 Luxemburg aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar das Aktienregister vorgelegt hat, welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ENGELHARD LUXEMBOURG, S.à r.l. festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigte der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Liesch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 36, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Müller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007019361/230/103.

(070012687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.